

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2010.

Présents : Mesdames VERCRUYSSÉ CORDIER et Messieurs COLLETTE POULAIN BARRUET MESSIO LAURENT PARROT LEHMANN TOFIN MELO WRZUCHOL.

Absents excusés : - Madame MAGNOLER ayant donné pouvoir à Monsieur MELO et Madame THOMAS ayant donné pouvoir à Madame VERCRUYSSÉ.

Secrétaire de séance : Madame CORDIER.

Ordre du jour :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Choix des entreprises et frais d'étude pour les travaux rue du Marais.
- Autorisation exceptionnelle d'absence du personnel.

Divers :

- Rapport des eaux usées.
- Information sur les futurs travaux RD 10.
- Prêt des tables et chaises.

- Date du prochain conseil municipal et du prochain bureau.
- Camion légumes et fruits.
- Panneau rue des Ecoles.
- Rentrée à la cantine.
- Enquête sur le type de logement à St-Martin.

*

• *

**LECTURE EST FAITE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE,
CELUI-CI EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Le comptage routier au niveau de la rue de la République a été fait, un compte rendu sera fourni dès que nous en aurons eu les résultats. Ce comptage ayant été fait pendant le mois d'août l'opération sera renouvelée au mois d'octobre.

Madame VERCRUYSSÉ signale que pour l'instant au niveau du CCAS il n'y a pas eu de retour de la gendarmerie concernant la liste des personnes vulnérables.

CAP'OISE :

Il restera un fournisseur (matériel de bureau, de signalisation, d'entretien etc...) du Conseil Général.

CHOIX DES ENTREPRISES ET FRAIS D'ETUDE POUR LES TRAVAUX RUE DU MARAIS. :

Monsieur MESSIO rappelle les formalités accomplies concernant ce marché et distribue le compte rendu de la commission d'appel d'offres.

Il fait part des différentes entreprises qui ont répondu et informe les membres du conseil municipal que suivant les critères de notation les entreprises suivantes ont été retenues par la commission d'appel d'offres :

- DEGAUCHY pour 43 471,30 € H.T (lot 2 – VOIRIE – TROTTOIRS).
- INEO pour 97 983 € H.T (lot 1 – ELECTRICITE BT – ECLAIRAGE PUBLIC – TELECOM).

Des frais d'études seront à prévoir pour la société SECT de Pontpoint qui a permis de travailler sur ce dossier soit un coût T.T.C de 1 500 € et non pas environ % comme les bureaux d'étude en général.

Vote pour : 14.

Monsieur PARROT signale qu'il n'est pas contre le fait de cette rémunération mais qu'il aurait été souhaitable d'en être informé avant les démarches et non pas après.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de délibérer sur les frais et d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché.

POUR : 14.

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE D'ABSENCE DU PERSONNEL :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les autorisations exceptionnelles d'absences.

Il propose de voter les suggestions ci-dessous :

Mariage ou pacs de l'agent :	5 j
Mariage d'un enfant de l'agent :	3 j
Mariage d'un petit enfant de l'agent :	1 j
Maladie grave ou décès du conjoint d'un enfant ou d'un parent :	3 j
Déplacement pour les parents ci- dessus à partir de 300 km :	2 j (1j pour l'aller + 1j pour le retour)
Grands-parents Beaux-parents Frères et Sœurs et petits-enfants :	1 j

Vote pour : 14.

RAPPORT DES EAUX USEES.

Monsieur POULAIN signale que le rapport établi par délégation par la Lyonnaise des Eaux est disponible à la consultation au secrétariat de mairie il rappelle quelques chiffres et informe les membres du conseil municipal qu'il n'y a pas de changement ou d'évolution notoires. 5 curages de postes ont été faits en 2009, 2 visites sur alarme.

De nouveaux tests de fumées vont avoir lieu et seront effectués par la Lyonnaise auprès des riverains dont l'installation avait été déclarée non conforme en 2009.

Monsieur PARROT demande si ces tests feront l'objet d'une facturation, il lui a été répondu que non que cette prestation a fait l'objet d'une négociation dans le cadre de notre contrat.

Concernant l'eau potable, il est signalé que l'eau est régulièrement contrôlée par la D.D.A.S et que nous avons une eau de bonne qualité.

Ce rapport est également consultable en mairie.

INFORMATION SUR LES FUTURS TRAVAUX RD 10.

Les démarches ont commencé, une subvention a été attribuée sur 2 ans par le conseil général avec l'appui de M.Menn, Conseiller Général.

La commission d'appel d'offres a eu lieu et a chargée le bureau d'étude de vérifier toutes les offres et de demander une remise commerciale. Une commission aura lieu le 3 septembre prochain pour l'analyse des réponses.

Les membres du conseil municipal auront à se prononcer lors de la prochaine réunion.

Aujourd'hui le coût de ces travaux est d'environ 570 000 € T.T.C.

PRET DES TABLES ET CHAISES.

Monsieur le Maire signale qu'il a été saisi à plusieurs reprises de demandes de prêt de chaises et de tables pour besoins personnel des riverains. Il sollicite l'avis du conseil municipal sur un règlement proposé (soit avis favorable au prêt à condition que l'enlèvement et le retour du matériel ne soit pas assuré par le personnel communal mais par l'emprunteur) de façon à ce que les autorisations délivrées soient validées.

Il est notamment précisé que le prêt de barnum ne se fera qu'auprès des associations locales et des communes limitrophes et de la CCPOH.

Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité des membres présents.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL ET DU PROCHAIN BUREAU.

Une distribution est faite concernant des propositions de dates pour les prochaines réunions de bureau et de conseil municipal.

CAMION FRUITS ET LEGUMES :

Monsieur le Maire signale que dans le cadre d'une création d'entreprise, il a été sollicité pour le passage d'un camion de fruits, légumes et épicerie 2 fois par semaine.

Les membres du conseil municipal ont donné leur accord

En même temps, le groupe casino a relancé la mairie pour la création d'une supérette, ce projet ne semble pas réalisable étant donné que le Centre LECLERC doit déménager et être encore plus proche de notre commune.

En ce qui concerne l'ancienne station ESSO une personne de Les Ageux souhaite s'installer pour la vente de poêle à bois, de produits de bois ou copeaux pour le chauffage. Le projet est pour l'instant en attente étant donné qu'il reste une cuve enterrée et encore des démarches de dépollution,

PANNEAUX RUE DES ECOLES.

Monsieur le Maire signale que de nouveaux panneaux d'interdiction de stationner et de s'arrêter à horaires variables aux abords de l'école sont installés et que l'avaloir de cette rue est scellé.

RENTREE A LA CANTINE.

Monsieur BARRUET donne l'effectif pour cette rentrée, 75 enfants dont 12 de Bazicourt sont inscrits à la cantine, en augmentation par rapport à la rentrée de 2009.

Pour l'année scolaire précédente 7 316 repas ont été servis, ce qui confirme bien du réel besoin de ce service.

Le coût résiduel de fonctionnement des communes s'élève à 2 610 € (404 € pour Bazicourt, 2 206 € pour St-Martin-Longueau).

Il y a eu quelques incidents de paiement qui sont résolus.

Monsieur LAURENT signale qu'au niveau de l'école divers petits travaux ont été faits pendant les congés scolaires tant par le personnel d'entretien des locaux que par le personnel technique.

Il remercie également les bénévoles qui ont peint les vestiaires du football.

Monsieur le Maire informe que les travaux d'acoustique de la salle socio réduisent de moitié le bruit et propose aux membres du conseil municipal d'aller faire un test, la rénovation du parquet est en cours et sera terminée en fin de semaine.

ENQUETE SUR LE TYPE DE LOGEMENT A ST-MARTIN.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a demandé de totaliser les pavillons de la commune par catégorie et qu'il attend le recensement.

Monsieur PARROT souhaite savoir si la gendarmerie a fait un bilan sur les vols ou effractions sur la commune pendant l'été. Monsieur le Maire répond que globalement la tendance serait à la baisse par rapport à l'été dernier.

Au niveau du Poncelet, les riverains ne se plaignent plus des nuisances.

Monsieur PARROT demande en ce qui concerne la location d'un week end en septembre de la salle socio par le comité des fêtes si il n'y a pas un souci, que la salle pour le week end a été réservée par 2 associations alors qu'un accord avait été donné à Monsieur PUIS.

Monsieur BARRUET répond qu'il n'a pas eu d'information sur ce sujet et que l'an dernier on a pu observer aucun souci, la cohabitation s'était déjà passée sans problème. Le comité des fêtes utilise la salle le soir, l'association sports et loisirs n'utilise que le hall de cette salle jusqu'à 17 h et l'association du voyage immobile la salle de reliure uniquement l'après-midi pour des inscriptions.

Madame CORDIER signale qu'entre associations, il serait dommage qu'il n'y ait pas une entente cordiale. Elle rappelle que la semaine suivante la cohabitation se fait sans problème entre une famille qui paye la salle et une association.

Monsieur LEHMANN demande où en est la pancarte qui doit être implantée près des nouveaux jeux installés. Monsieur le Maire signale que le bon de commande a été envoyé ce matin auprès du fournisseur.

Monsieur POULAIN demande si le rapport de l'apave fait toujours état d'un problème de sécurité du à une mauvaise qualité du revêtement de sol. Le nécessaire a été fait même si le résultat n'est pas entièrement satisfaisant.

Monsieur TOFFIN demande où en est la démarche concernant l'éclairage derrière la mairie ? L'appel d'offre doit être lancé.

Monsieur WRZOLCHOL demande si l'éclairage au sol devant la boulangerie est réparé, Monsieur MESSIO signale qu'il est en contact avec l'entreprise.

Madame VERCRUYSSSE signale que le repas des anciens aura lieu 3 octobre prochain et que les élus pouvant aider seront les bien venues.

Le Noël des enfants sera le 23 décembre après-midi.

MISSION LOCALE :

Monsieur PARROT prend la parole, en France le chômage est en augmentation, la mission locale est chargée notamment au niveau des jeunes de proposer des formations ou des solutions adaptées au cas de chacun.

Plusieurs jeunes de la commune ont des dossiers auprès de la mission locale, une permanence a lieu une fois par semaine en mairie de notre commune.

Grâce à cet organisme une personne de St Martin Longueau a été embauchée sur la base de 20 H/semaine dans un premier temps par la CCPOH.

La participation financière de la commune est de 1,22 €/habitant et pour 2011 elle passera à 1,25 €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 50.